





PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

…………………………………………………………………………………………………..

Projet de « Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (GoLCoS) »

136/RFP/GOLCOS/2022

**Termes de référence** **pour** **l’appui à l’élaboration de plans communaux de développement dans** **cinq (05) communes des régions du centre-nord et de l’est**

**Juin 2022**

Table des matières

[**1)** **CONTEXTE ET JUSTIFICATION** 3](#_Toc105656414)

[**2)** **Objectifs DE LA MISSION** 4](#_Toc105656415)

[**3)** **LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION** 5](#_Toc105656416)

[**4)** **REGROUPEMENT DES COMMUNES EN FONCTION DU NIVEAU D’ACCESSIBILITE** 5](#_Toc105656417)

[***5)*** **MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION** 6](#_Toc105656418)

[***6)*** **COMPOSITION, CALENDRIER ET DURÉE DE LA MISSION** 9](#_Toc105656419)

[**Annexe n°1 : Dossiers de candidature et critères de sélection** 13](#_Toc105656420)

[**Annexe n°2 : Grille d’analyse du rapport diagnostic** 15](#_Toc105656421)

[**Annexe n°3 : Grille d’analyse du Plan communal de développement** 17](#_Toc105656422)

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Au Burkina Faso, le Code général des collectivités territoriales confère aux régions et aux communes, la compétence d’élaborer et de mettre en œuvre leur politique et plan de développement dans le respect des grandes orientations de l’Etat. Ces plans locaux de développement sont formulés sur la base de guides méthodologiques de planification locale mis à la disposition des acteurs locaux. Une fois disponibles, ces outils sont considérés comme les principaux référentiels de base de l’orientation du développement local. À ce titre, les Plans locaux de développement issus du processus de la planification locale ont essentiellement pour finalités de permettre aux acteurs locaux d’assurer de manière efficace les missions de :

* orientation, de pilotage et de coordination du développement local (communal et régional) ;
* promotion de la concertation et de synergie d’action entre les acteurs du développement local ;
* territorialisation des politiques publiques (nationales et sectorielles) de développement ;
* mobilisation des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la promotion du développement local ;
* promotion et de renforcement de la gouvernance locale.

Ainsi, l’importance de la qualité des plans locaux de développement dans la gestion des affaires locales, commande que des mesures soient prises à toutes les phases de leur conception et leur mise en œuvre afin d’en faire des outils très performants d’aide à la prise des décisions.

C’est dans cette dynamique que s’inscrit le Projet « Gouvernance locale et Cohésion sociale (GoLCoS) initié par le Gouvernement Burkinabé en collaboration avec l’Ambassade des Pays Bas et le PNUD.

Ce projet tire sa substance des politiques nationales de developpement, de la Matrice d’Actions Prioritaires (MAP) et des référentiels du cycle III de la décentralisation (la vision, la politique nationale et la stratégie décennale 2017-2026 de la décentralisation). Il s’inscrit dans le cadre de l’UNDAF 2018-2020 et le Programme Pays du PNUD 2018-2020 qui ont été prorogés en 2022. Il appartient également au programme budgétaire décentralisation du MATDS.

Dans sa mise en œuvre, le projet GoLCoS se fixe pour principal objectif de contribuer à **renforcer la cohésion sociale par une gouvernance inclusive et participative dans les collectivités territoriales cibles.** Cet objectif contribue à l’atteinte de l’objectif principal poursuivi par le Cycle III de la décentralisation qui est de *« mieux construire le développement du pays à partir de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d’impulser le développement économique local ».* Pour ce faire, sept résultats sont poursuivis. Ils couvrent les aspects de : i) la gestion des Collectivités Territoriales (CT) cibles prenant en compte les nouvelles orientations et textes nationaux de la décentralisation ; ii) les populations et les Personnes Déplacées Internes (PDIs) (femmes, hommes et jeunes) de la zone cible ayant accès à de meilleurs services d’état civil et de santé ; iii) les préoccupations des populations, y incluent des PDIs en matière de sécurité communautaire, de cohésion sociale, de promotion du genre et de viabilité des économies locales, prises en compte dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PLD ; iv) les collectivités territoriales (CT) de la zone d’intervention gérées de manière transparente avec une participation plus effective des populations (femmes, hommes et jeunes) à travers des mécanismes de contrôle civil qui contribuent à réduire la corruption et améliorent la redevabilité ; v) les groupes vulnérables de la zone d’intervention, notamment les femmes, les jeunes et les PDIs, participant davantage à la gestion des affaires locales ; vi) les communautés locales, les PDIs et les autres parties prenantes (les autorités locales et les FDS) dans la zone d’intervention engagées et contribuant activement dans l’élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale ; et enfin vii) un système d’analyse de conflits et indexe de cohésion sociale mis à disposition à l’ensemble des partenaires (gouvernement, collectivités territoriales, PTF, population, etc.) et contribuant à prévenir les conflits et à renforcer la cohésion sociale.

Le projet couvre quatre-vingt-cinq (85) collectivités territoriales des six (6) régions suivantes : la ***Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre-Nord, l’Est, le Nord et le Sahel***

C’est dans ce cadre que se situe la présente mission d’appui à l’élaboration de **cinq (05) plans communaux de développement réalistes, prenant en compte les ODD, les priorités des bénéficiaires, les orientations et schémas nationaux et la cohésion sociale** dans les régions du ***Centre-Nord et de l’Est.***

1. **Objectifs DE LA MISSION**
* **Objectif principal**

L’objectif principal est d’accompagner **cinq (05) communes** des régions ***du Centre-Nord de l’Est*** à se doter de PCD performants **réalistes, prenant en compte les ODD, les priorités des populations, les orientations et schémas nationaux et la cohésion sociale.**

* **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques poursuivis dans cette mission sont de :

* accompagner **cinq (05)** communes à faire le bilan en termes d’acquis et d’insuffisances tant sur le plan méthodologique d’élaboration que sur le plan de mise en œuvre de leurs plans communaux de développement échus et d’en tirer les leçons nécessaires ;
* soutenir techniquement **cinq (05) communes** à élaborer leurs plans communaux de développement (PCD) dont les contenus s’apprécient sur les critères de qualité suivants :
	+ la planification des actions qui tiennent compte des capacités financières des communes bénéficiaires ;
	+ la prise en compte des préoccupations et des besoins réels des populations de base ;
	+ la prise en compte dans le contenu des PCD, des actions de promotion de la citoyenneté et de la gouvernance locale ;
	+ la prise en compte dans le contenu des PCD de la promotion du développement économique local basé sur la valorisation de l’expertise et des potentialités locales ;
	+ la priorisation des actions socio-économiques et environnementales en tenant compte des normes sectorielles et des contraintes réelles de développement identifiées ;
	+ l’identification claire et concise des contraintes majeures de développement des communes bénéficiaires dans le contenu du plan ;
	+ le traitement et l’analyse des données et des problématiques de développement identifiées selon les principes de la GAR et de la théorie du changement ;
	+ l’estimation réaliste des coûts des actions planifiées ;
	+ la formulation de stratégies concrètes de mobilisation des ressources financières propres et externes pour les besoins de financement des actions des plans ;
	+ le respect scrupuleux des principes et règles des référentiels méthodologiques de planification locale ;
	+ la prise en compte de la sécurité et de la cohésion sociale dans la planification du développement ;
	+ la localisation des objectifs de développement durable dans la planification du développement ;
	+ la production et la présentation du contenu du PCD au plus 40 pages ; police : times new roman 12 ; interligne 1,15 ;
	+ l’élaboration de la synthèse de chaque PCD validé.

# **LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION**

Les livrables attendus de l’étude sont les suivants :

* un rapport diagnostic (50 pages au plus) des problématiques de développement y compris le bilan de l’élaboration, de mise en œuvre et de suivi du plan local échu pour chacune des **cinq (05)** communes bénéficiaires ;
* un Plan Communal de Développement élaboré et répondant aux critères de qualité ci-dessus mentionnés pour chacune des **cinq (05) communes** bénéficiaires ;
* une synthèse de chaque Plan Communal de Développement élaboré et répondant aux critères de qualité ci-dessus mentionnés pour chacune des **cinq (05) communes** bénéficiaires.

Ces différents livrables devront être déposés en cinq (5) exemplaires chacun sous format analogique et en version numérique auprès du commanditaire.

# **REGROUPEMENT DES COMMUNES EN FONCTION DU NIVEAU D’ACCESSIBILITE**

| **Régions** | **Province** | **Chef-lieu de province** | **Commune** | **Nombre de secteurs du chef-lieu de la commune** | **Nombre de villages** | **Période de validité du PCD** | **Langues les plus parlées** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Zones accessibles avec activités limitées au chef-lieu de la commune** |
| **Zones accessibles sans limitation** |
| Centre-Nord |  Sanmatenga   | Pissila   | Pissila   | 5 | 68 | 2022-2026 | Moore fulfulde |
|  Namentenga   |  Tougouri  |  Tougouri  | 5 | 42 | 2022-2026 | MOORE FULFULDE GOURMANCEMAN |
|  Sanmatenga  | Namissiguima  | Namissiguima  | Pas de secteur | 13 | 2022-2026PCD Valide | Moore ; fulfulde |
| Est |  Gourma  |  Fada N’Gourma  |  Fada N’Gourma  | 11 | 34 | 2017-2021 | Gourmaceman, Mooré, Fulfudé |
|  Gourma  |  Diabo  |  Diabo  | RAS | 64 | 2017-2021 | Zaoré, Gourmaceman, Mooré, Fulfudé |

NB : la méthodologie d’appui à l’actualisation des PCD sera différenciée en fonction du niveau d’accessibilité sans limite ou limité des communes.

# **MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION**

La mission se déroulera selon les grandes phases ci-après :

* **Une phase de briefing**

 Au cours de cette phase :

* la structure d’appui-conseil finalisera une note méthodologique expliquant ses principes de travail avec les membres des organes de gestion de la commune et la conduite générale de la mission ;
* une rencontre de cadrage entre les commanditaires et les prestataires sera organisée. Lors de cette rencontre, il sera explicité :
* les présents termes de référence de la mission ;
* la note méthodologique de conduite de la mission y compris les outils et supports techniques et pédagogiques nécessaires pour l’animation du processus (diagnostic, planification, restitution) ;
* l’agenda de mise en œuvre des activités proposées par la structure d’appui-conseil ;
* il sera également tranché la question de la composition et de la mise en place de l’équipe d’appui à la planification (commission ad’hoc) et la constitution de centres d’animation par grappes de villages si nécessaires par les autorités municipales pour le diagnostic participatif ;
* la stratégie de communication sur le processus de la planification locale devra être également finalisée.

NB : la note méthodologique de conduite de la mission et l’agenda de mise en œuvre des activités proposées par le consultant devront tenir compte des deux cas de figures : communes accessibles sans restriction et communes accessibles avec limitation des activités aux chefs-lieux.

* **Une phase préparatoire de la mission d’appui à la poursuite de la planification locale**

Le processus de la planification locale ne débute pas avec l’intervention de la structure d’appui-conseil. Elle n’est qu’une étape du processus. À cet effet, la phase préparatoire de l’intervention de la structure d’appui-conseil n’est pas à confondre avec celle de la mise en place du processus de la planification locale.

Ainsi au cours de cette phase préparatoire, la structure d’appui-conseil devra :

* faire la situation des villages /localités accessibles et non accessibles
* inventorier les sources de mobilisation potentielle des ressources financières de la commune concernée par l’appui ;
* faire la moyenne du niveau des ressources financières mobilisées pour les investissements par la commune bénéficiaire, les cinq (05) dernières années ;
* collecter les données socio-économiques et environnementales (infrastructures éducatives, hydrauliques, sanitaires, agro-sylvo-pastorales, …) ;
* vérifier la pertinence des approches et des stratégies d’implication des services techniques et des autres partenaires présents de la commune dans le déroulement du processus ;
* répertorier les fascicules et guides des thèmes émergents pouvant concerner la commune ;
* vérifier l’existence d’un fichier des contribuables de la commune ;
* vérifier l’existence d’un répertoire des partenaires potentiels (diaspora, PTF, opérateurs économiques, OSC, ONG, projets et programme de développement, jumelage, etc.
* vérifier l’existence d’un répertoire de la diaspora ;
* finaliser/ajuster les outils de collecte et d’analyse des données sur le terrain en tenant compte du niveau des informations disponibles.

NB : quelle que soit le cas de figure, les activités de la phase préparatoire doivent être conduites par la structure d’appui-conseil. L’essentiel des informations est censé être disponible au chef-lieu de la commune (Mairie, services techniques)

* **Une phase pratique de terrain (diagnostic des problématiques de développement)**

Elle est conduite en interaction avec les différents acteurs des villages et des secteurs (femmes, jeunes et hommes), des services techniques, de la société civile des partenaires de développement de la commune. Le diagnostic des problématiques de développement couvre l’ensemble des domaines socio-économiques (éducation, santé, agriculture, pêche, élevage, économie locale, infrastructure, environnement, changement climatique, produits forestiers non ligneux, cadre de vie, protection sociale, enfance, nutrition, emploi, gouvernance et citoyenneté, gestion du foncier, genre, résilience, sécurité, capacité financière de la commune, etc.) de la commune. Le processus d’interaction doit permettre de déterminer de façon assez précise les potentialités, les forces et les faiblesses des différents domaines socio-économiques. Les résultats des interactions doivent permettre de déterminer de manière concise et sans ambiguïté les problématiques de développement de la commune. Pour se faire, il est recommandé que la structure d’appui-conseil se réfère et utilise des outils et des méthodes appropriés tels que (arbre à problème, arbre à solution, chaine de résultats, gestion axée sur le changement, MARP, TOP-SECAC …) permettant une analyse approfondie des problématiques de développement identifiées. (Se référer aux guides méthodologiques pour plus de détails sur les techniques et les outils).

NB : Pour les communes accessibles, la collecte et l’analyse des données pour les besoins du diagnostic se feront en interaction avec la population conformément aux orientations des guides méthodologiques de planification locale.

Pour les communes à accessibilité limitée, la collecte des données par village/localité devra s’effectuer par l’intermédiaire de personnes ressources locales (CVD, élus, animateurs communautaires). A cet effet, la structure d’appui-conseil élaborera des outils nécessaires qui seront utilisés par ces personnes ressources préalablement formées à leur utilisation. La prise en charge de ces personnes locales doit être budgétisée dans la proposition financière à raison de 5000F CFA par jour pour une durée de mobilisation qui ne doit pas excéder deux (02) jours. Il faut également prévoir un atelier de deux jours d’interaction avec ces personnes ressources pour la consolidation des données collectées.

* **Une phase de planification**

La phase de planification est une étape importante dans le processus d’élaboration du plan communal de développement. Elle consistera en collaboration avec l’ensemble des acteurs locaux (populations, services techniques, membres de la délégation spéciale, etc.) à procéder à :

* la détermination des orientations de développement ;
* l’exercice d’identification et de priorisation des projets ;
* l’arbitrage et la programmation physique et financière des projets ;
* la détermination des conditions et des modalités de mise en œuvre du plan.

De manière spécifique, la planification consistera à réaliser de manière précise :

* la synthèse des problématiques majeures de développement identifiés ;
* la détermination des orientations de développement de la commune ;
* la détermination de la vision, des objectifs et des principes directeurs de développement de la commune ;
* la détermination des axes de développement de la commune en fonction de l’analyse causale des données socio-économiques et environnementales ;
* l’identification et la priorisation des projets dans les domaines socio-économiques de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale ; de la préservation de l’environnement en tenant compte des normes nationales et sectorielles ;
* l’identification des ODD à prioriser et à localiser en fonction de la spécificité de la commune ;
* la prise en compte de la programmation des partenaires intervenant dans la commune ;
* l’estimation des coûts en fonction de la mercuriale des prix en cours au niveau des services du Contrôle financier ou du référentiel local sur les coûts estimatifs des investissements ;
* l’inscription dans le PCD en élaboration des besoins du fonctionnement du CTS ;
* la budgétisation dans le PCD des activités de communication ;
* l’arbitrage et la programmation physique et financière des projets en mettant en exergue :
* une présentation des différents tableaux de synthèse portant sur les projets priorisés des villages et des secteurs ;
* les possibilités financières de la commune selon les estimations du niveau des ressources financières mobilisables pour les investissements dans les cinq (05) prochaines années ;
* une présentation des actions de renforcement des capacités et de la gouvernance locale ;
* la budgétisation des besoins de fonctionnement du cadre de concertation communale dans les PCD ; des activités de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre du plan ; des mécanismes de redevabilité,etc.;
* une programmation dans le temps (programmation année par année) et dans l’espace (localisation par secteur et village) des projets et actions retenus ;
* la détermination du coût global du plan (incidence financière sur les cinq (5) ans et le coût des programmations financières annuelles des projets du plan.
* **Une phase de production et de restitution des produits**

Cette activité s’effectuera sous la supervision du conseil de collectivité. Elle consistera à :

* la rédaction et la restitution d’un rapport diagnostic provisoire sur la base de la revue du plan local de développement échu et des données collectées lors des diagnostics techniques et participatifs ;
* la finalisation et le dépôt du rapport diagnostic définitif sur la base des commentaires et amendements émis lors de l’atelier de restitution du rapport ;
* la rédaction et la restitution du document provisoire du plan communal de développement (PCD) sur la base des commentaires et amendements émis lors des ateliers participatifs de planification ;
* la rédaction et le dépôt du document définitif du PCD sur la base des commentaires et amendements émis lors des ateliers de restitution du rapport provisoire ;
* la présentation de la version définitive au conseil municipal en vue de son adoption ;
* la production de la version synthétique du PCD.

NB : quelle que soit le cas de figure, les activités de restitution doivent se tenir aux chefs-lieux des communes en prenant soin d’assurer la participation effective des représentants des villages/localités et des membres de la commission ad ’hoc. Les frais d’organisation et de tenue de ces ateliers de restitution doivent être pris en compte dans la proposition financière conformément à la règlementation nationale en vigueur.

# **COMPOSITION, CALENDRIER ET DURÉE DE LA MISSION**

* **Composition de l’équipe du plan communal de développement**

Pour mener à bien cette prestation, le bureau d’étude recherché devra avoir le profil suivant :

* justifier d’au moins dix (10) ans d’expérience dans le domaine de la planification du développement local ;
* avoir mené au moins trois études similaires au niveau national ;
* être régulièrement constitué en tant que bureau d’étude ;
* être à jour de ses obligations vis à vis de l’administration ;
* justifier de la disponibilité de consultants qualifiés pendant la durée de l’étude ;
* avoir une expérience similaire au niveau international peut être un atout.

Pour cette étude, les communes bénéficiaires sont reparties par lot. Chaque lot pourrait être constitué de communes accessibles et les communes à accessibilité limitée.

**Quelle que soit le cas de figure, l’équipe du bureau d’études sera composée de deux cadres consultants qualifiés dans le domaine de la planification** :

* un consultant, chef de mission, de niveau Bac plus 5 ans au moins (économiste planificateur, socio économiste, géographe-aménagiste) ayant au moins 10 ans d’expériences confirmées en matière de planification du développement local, de coordination d’équipes pluridisciplinaires de planification et de très bonnes connaissances sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la théorie du changement. Il doit avoir une très bonne capacité de synthèse et de rédaction ;
* un consultant, spécialiste en développement local de niveau Bac plus 4 ans au moins ou équivalant (cartographe, environnementaliste, sociologue, ingénieur du développement rural planificateur, environnementaliste/développement durable, ingénieur du développement rural,) ayant au moins 5 ans d’expériences confirmées en matière de décentralisation, de planification et de développement local. Il devra avoir des expériences pertinentes en matière d’animation de groupe et une très bonne capacité de synthèse et de rédaction.

Les deux consultants devront en outre avoir de bonnes connaissances en matière de sécurité communautaire et de cohésion sociale.

Ces deux experts seront appuyés par des personnes ressources/animateurs.

* Pour les communes accessibles, le bureau d’études mettra à disposition cinq (05) animateurs qui contribueront aux interactions dans les villages/localités pendant la phase du diagnostic.
* Pour les communes à accessibilité limitée, la collecte des données par village/localité devra s’effectuer par l’intermédiaire de personnes ressources locales (CVD, élus, animateurs communautaires) identifiées par le bureau d’études en collaboration avec le Maire.

NB : i) L’offre du bureau d’étude **pour chaque commune** devra proposer **une équipe distincte** composée de :

-deux consultants (un consultant chef de mission et un consultant associé conformément au profil décrit ci-dessus),

-cinq (05) animateurs pour les communes accessibles et d’une personne ressource par village/localité pour les communes à accessibilité limitée,

ii) les deux consultants ont l’obligation de participer aux interactions dans les villages et chefs-lieux pour les communes accessibles et dans les chefs-lieux uniquement pour les communes à accessibilité limitée,

iii)les consultants proposés devront comprendre au moins une des deux langues les plus parlées de la commune concernée (voir annexe n°1),

iv) les animateurs doivent avoir le niveau minimum de bac +1 avec des expériences en matière de collecte des données et de l’utilisation des outils du diagnostic participatif. Ils devront comprendre et parler au moins une des deux langues les plus parlées dans la commune,

v) les personnes ressources locales doivent nécessairement savoir lire et écrire en français,

vi) lorsque le nombre de villages est inférieur ou égal à vingt, le processus d’interaction avec les populations doit concerner l’ensemble des villages. Si le nombre de villages est supérieur à vingt (20), il sera constitué des grappes de villages. En tout état de cause, le nombre de jour du processus terrain dans chaque commune ne doit pas excéder dix jours,

vii) les rapports du diagnostic et du PCD seront analysés conformément aux grilles jointes en annexe.

* **Calendrier et durée de la mission.**

La mission s’exécutera sur un temps de travail effectif de trente (30) jours par commune quelle que soit le cas de figure sur une période de 60 jours de juillet-aout 2022. Elle comprendra la préparation (y compris l’évaluation du PCD échu), la collecte, l’actualisation et la validation des données de base, l’appui à la planification des actions retenues, la rédaction des différents documents et l’appui à la validation du document final. Le temps d’animation des interactions dans les villages par les animateurs est compris entre trois (03) et neuf (09) jours par commune (voir tableau ci-dessous). Quant aux délais impartis à la collecte des données par les personnes ressources locales dans les communes à accessibilité limitée, il est de deux (02) jours par village.

 Le temps de travail effectif pour les deux consultants (principal et associé) est de trente (30) jours effectifs pour les communes accessibles et de vingt-cinq (25) jours pour les communes à accessibilité limitée. Dans ce dernier cas de figure, les deux consultants ne participent pas à la collecte des données dans les villages/localités.

**Estimation du temps de travail des animateurs**

| Commune | Village /commune | Processus par grappe | Processus par village | Temps de travail estimatif | Nombre d’animateurs |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Pissila   | 68 | 22 |  | 9jours | 8+2=4binomes |
|  Tougouri  | 42 | 14 | - | 7 jours | 6+2=4binomes |
|  Namissiguima   | 13 | - | - | 3jours | 6+2=4binômes |
|  Fada N’Gourma  | 34 | 13 |  | 6jours | 6+2=4binômes |
|  Diabo  | 64 | 21 |  | 8jours | 8+2=4binômes |

***NB :***

* *A ce temps d’animation s’ajoute deux (02) jours de travail pour le traitement des données et la production des rapports de terrain. Il est recommandé de ne pas constituer des grappes de plus de trois villages.*
* *les cinq (05) communes sont réparties en deux (02) lots comme indiqué dans le tableau ci-dessous.*

**Regroupement des communes par lot**

|  |  |
| --- | --- |
| Lot 1 | Lot 2 |
| Pissila   |  Fada N’Gourma  |
|  Tougouri  |  Diabo  |
|  Namissiguima   |  |

# **Annexe n°1 : Dossiers de candidature et critères de sélection**

Les dossiers de candidature devront comprendre deux (02) propositions séparées : une offre technique et une offre financière.

**Proposition technique**

L’offre technique doit comprendre les éléments ci-après :

* la lettre de manifestation d’intérêt ;
* l’analyse et la compréhension des termes de référence ;
* la méthodologie de travail ;
* le chronogramme d’exécution de la mission ;
* une présentation du Bureau d’études dont l’adresse complète sera indiquée (ses domaines de compétences, son organisation) ;
* les curricula vitae actualisés et signés des consultants ;
* les photocopies des diplômes des consultants ;
* les attestations de travaux similaires ou toute documentation utile pouvant démontrer les capacités du bureau d’étude ;
* les diplômes des animateurs ;
* la liste des équipements et des moyens logistiques du Bureau.
* 02 personnes de références ;

**Proposition financière**

Les bureaux d’études doivent soumettre une proposition financière (avec mot de passe) détaillant les honoraires, les frais de subsistance, et autres frais pertinents pour l’étude.

**Dépôt des dossiers**

Les bureaux d’études intéressés doivent transmettre leurs offres avec en objet « ***pour l’appui à l’élaboration de Plans communaux de développement dans* cinq (05) *communes des Régions du Centre-Nord et de l’Est »*** en précisant le (s) lot (s) pour le ou lesquels le bureau d’études postulent.

**Évaluation des offres**

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Notes/100** |
| Nombre d’années d’expériences dans le domaine de la planification locale | 15 |
| Référence du Bureau dans les missions similaires au niveau national | 15 |
| Référence du Bureau dans les missions similaires au niveau international  | 05 |
| Compréhension de la mission  | 10 |
| Pertinence de la méthodologie  | 15 |
| Pertinence de la prise en compte de l’approche sécuritaire et la cohésion sociale dans la méthodologie et le processus d’élaboration des PCD | 05 |
| Pertinence du chronogramme d’exécution de la mission | 05 |
| Niveau de qualification du consultant chef de mission | 15 |
| Niveau de qualification du consultant Spécialiste en développement local | 10 |
| Niveau d’études des animateurs proposés | 05 |

Seules les candidatures dont l’offre technique aura obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière.

La méthode d’évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des qualifications des bureaux d’étude et leur proposition financière avec un score d’au moins 30 % pour l’offre financière.

# **Annexe n°2 : Grille d’analyse du rapport diagnostic**

| **N** | **Critères d’analyse** | **Oui** | **Non** | **Appréciations, remarques et suggestions** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Participation des consultants aux interactions dans les villages  |  |  |  |
|  | Contenu du rapport plutôt analytique que descriptif  |  |  |  |
|  | Exposé des problèmes / constats soutenu par des données statistiques et/ou des citations des acteurs locaux  |  |  |  |
|  | Identification claire des problèmes |  |  |  |
|  | Identification claire des causes des problèmes |  |  |  |
|  | Identification claire des effets des problèmes |  |  |  |
|  | Analyse des problématiques de développement identifiées selon les principes de la GAR et de la théorie du changement  |  |  |  |
|  | Prise en compte des préoccupations et des besoins réels des populations  |  |  |  |
|  | Prise en compte des problèmes liés aux changements climatiques et la résilience des populations |  |  |  |
|  | Prise en compte du genre dans l’analyse des problèmes de développement |  |  |  |
|  | Prise en compte dans les analyses de la question de l’employabilité des jeunes et des femmes y compris la promotion de l’entrepreneuriat  |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions du développement économique local |  |  |  |
|  | Analyse des secteurs de développement basée sur leurs fonctions stratégiques |  |  |  |
|  | Prise en compte de la localisation des ODD |  |  |  |
|  | Arrimage aux orientations du PNDES II |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions de gouvernance locale et de citoyenneté  |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions sécuritaires et de cohésion sociale  |  |  |  |
|  | Prise en compte de la sensibilité aux conflits |  |  |  |
|  | Identification des forces et des faiblesses des CT en matière de mobilisation des ressources internes et externes |  |  |  |
|  | Analyse de la qualité de la fourniture des services publics locaux (SPL) |  |  |  |
|  | Diagnostic des forces et faiblesses du PCD échu |  |  |  |
|  | Bonne mise en forme du rapport |  |  |  |
|  | Fond du rapport acceptable (expressions claires, concises et compréhensibles) |  |  |  |
|  | Respect du nombre de pages (50 au plus) |  |  |  |

# **Annexe n°3 : Grille d’analyse du Plan communal de développement**

| **N°** | **Critères d’analyse** | **Oui** | **Non** | **Appréciations, remarques et suggestions** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Planification réaliste des actions de développement  |  |  |  |
|  | Budgétisation des actions de développement tenant compte de la capacité de mobilisation des ressources de la commune  |  |  |  |
|  | Estimation du budget des 5 dernières années et le potentiel fiscal de la commune |  |  |  |
|  | Identification des partenaires financiers et technique de la commune |  |  |  |
|  | Elaboration du plan de financement du PCD |  |  |  |
|  | Identification de la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PCD |  |  |  |
|  | Prise en compte des préoccupations et des besoins réels des populations  |  |  |  |
|  | Prise en compte des problèmes liés aux changements climatiques et la résilience des populations |  |  |  |
|  | Prise en compte du genre dans la planification des actions de développement |  |  |  |
|  | Prise en compte de la question de l’employabilité des jeunes et des femmes y compris la promotion de l’entrepreneuriat dans la planification des actions de développement |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions du DEL |  |  |  |
|  | Analyse des secteurs de développement basée sur leurs fonctions stratégiques |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions d’application / localisation des ODD |  |  |  |
|  | Arrimage du PCD au PNDES II |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions de gouvernance locale et de citoyenneté dans la planification des actions de développement |  |  |  |
|  | Prise en compte des questions sécuritaires et de cohésion sociale dans les actions de développement planifiées |  |  |  |
|  | Prise en compte de la sensibilité au conflit |  |  |  |
|  | Proposition d’innovations pour l’amélioration de la qualité de la fourniture des services publics locaux (SPL) |  |  |  |
|  | Proposition d’une stratégie de mise en œuvre du PCD |  |  |  |
|  | Identification claire des acteurs de mise en œuvre du PCD |  |  |  |
|  | Bonne présentation du document PCD |  |  |  |
|  | Fond du rapport acceptable (Expressions claires, concises et compréhensibles) |  |  |  |
|  | Respect du nombre de pages (40 au plus) |  |  |  |